



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 3 mars 2014

PREAVIS N° 4/2014

Demande de crédit pour la réfection des parquets et l'aménagement d'armoires dans 5 classes au collège du Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour la réfection des parquets et l'aménagement d'armoires dans les 5 classes situées dans le bâtiment scolaire principal du Sépey.

2. Proposition

Durant l'été 2013, la doyenne et les enseignant-e-s de l'établissement scolaire primaire du Sépey ont exprimé le désir et la nécessité d'obtenir de nouvelles armoires fermées à installer au fond des classes. En effet, les rangements qui se trouvent actuellement dans ces classes arrivent en fin de vie et certains ont déjà été réparés à plusieurs reprises.

La Municipalité a porté son choix sur des armoires en panneaux mélaminés blancs avec bordage ABS 2 mm et rayons réglables tous les 32 mm. Ces armoires seront posées sur des socles avec bandeaux de finition, face en panneaux trois plis vernis naturel avec charnières invisibles sur amortisseurs. 4 armoires seront aux dimensions de 4500/2700 mm et 1 aux dimensions de 6000/2700 mm. Elles seront placées au fond des classes pour y ranger l'ensemble du matériel (feuilles, classeurs, livres, jeux, etc.).

La Municipalité souhaite profiter du démontage des rangements actuels pour procéder au ponçage et à la vitrification des parquets.

3. Coûts

Armoires

Démontage et évacuation des anciennes armoires		Fr.	1'450.00
Fourniture et pose des nouvelles armoires	1 pièce	Fr. 5'800.00	Fr. 5'800.00
	4 pièces	Fr. 4'820.00	Fr. 19'280.00

Parquets

Dépose plinthes et évacuation	Fr.	500.00
Ponçage et vitrification	Fr.	12'500.00
Fourniture et pose de nouvelles plinthes en chêne vernies	Fr.	2'500.00
Divers	Fr.	1'500.00
TVA 8%	Fr.	3'482.40
Total arrondi	Fr.	<u>47'000.00</u>

4. Financement

La Municipalité propose de financer cet investissement par le biais des liquidités courantes et de l'amortir sur 10 ans.

5. Conclusions

Ce préavis s'inscrit dans une logique de maintenance et d'amélioration continue nécessaires pour assurer aux utilisateurs un niveau de confort, de sécurité et d'efficacité durable.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 4/2014 du 3 mars 2014,
Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des parquets et l'aménagement d'armoires dans les 5 classes situées dans le bâtiment scolaire principal du Sépey;**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 47'000.00;**
- **d'admettre le mode de financement proposé.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

 Annie Oguey



La Secrétaire

 Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2014

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Municipale